



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE DU GERS

Tél. : 05 62 05 39 51

Courriel : socarheogers@orange.fr

www.societearcheologiquedugers.com

SÉANCE DU MERCREDI 4 MARS 2009

La Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers a tenu sa séance mensuelle le mercredi 4 mars 2009, à 14 h 30, 13 place Saluste du Bartas à Auch, sous la présidence de Georges Courtès.

ORDRE DU JOUR : Informations générales - Demandes d'adhésion

Parmi les prochaines manifestations, bien noter les journées des **3-4 et 5 avril 2009**: à Lecture commémoration du bi-centenaire de la mort du maréchal Lannes: colloque, exposition, salon du livre et sortie de l'ouvrage consacré à Bernard Lannes, frère du maréchal, prêtre sous l'Ancien Régime, administrateur civil, préfet sous l'Empire avant de redevenir prêtre sous la Restauration.

Dimanche 17 mai prochain: journée promenade banquet à Gondrin et dans sa région

Communications :

Jean-Louis Donnadiou :

Vivre en grand seigneur à L'Isle-de-Noé. à la veille de la Révolution.

L'auteur a consacré une thèse au comte Louis-Pantaléon de Noé (Saint-Domingue 1728-Paris 1816) propriétaire de plantations sucrières mais aussi du château de l'Isle-de-Noé où il se marie en 1776 et vit jusqu'en 1791. Comme il mène grand train, il recherche toutes les rentrées financières possible disputant amendes et redevances aux habitants de ses seigneuries. Vivent en permanence au château de l'Isle-de-Noé, le comte, son épouse et six enfants, un grand père, une vieille demoiselle célibataire et une amie la marquise de Najac. D'autres parents font des séjours fréquents comme le vicomte de Noé ou l'évêque de Lescar mais aussi des membres des familles de Luppé, de Barbotan, de Béon etc. Le personnel comprend deux cuisinières, un laquais, un cocher, un régisseur(?), un postillon, un domestique noir etc. Un inventaire partiel du château révèle la présence de meubles en acajou, en marqueterie mais aussi en sapin de la montagne, un billard, des bibliothèques, des paravents et 56 tableaux qui, hélas, ne sont pas décrits. Le comte de Noé commande du café, du vin de Muscat, du thé, du linge de Hambourg, des toiles de Hollande etc. En 1787, il achète, mais à crédit, des mouchoirs en soie pour l'énorme somme de 7 000 £. En 1789, il ne participe pas à la préparation des Etats Généraux en Gascogne mais il est élu député de Saint-Domingue sans pouvoir siéger. Après la fuite du roi à Varennes, le comte de Noé émigre et sert dans l'armée des Princes en Allemagne avant de passer en Angleterre. Le château de Noé resté sous la garde des femmes de la famille n'est pas saisi. Rallié à Bonaparte, Noé rentre en 1802 mais sa situation financière est très compromise et les dettes sont telles que le château doit être vendu en 1809. A leur retour les Bourbons nomment le comte de Noé pair de France. La famille rétablit la situation et elle peut racheter le château en 1818.

Jean-Jacques Dutaut-Boué :

Droits féodaux et libertés communales sous l'Ancien Régime autour de Valence et de Fleurance (suite).

L'auteur poursuit son exposé entamé à la dernière séance. Grâce notamment à des dénombremments conservés aux archives départementales des Pyrénées Atlantiques, il s'intéresse à la communauté de Cézan près de Fleurance dont le petit fief était partagé entre trois co-seigneurs M. Cortade, M. de Pins et M. de Maniban. Un document rare donne la liste des droits de péages perçus par Hérard de Pins d'après un règlement datant de 1298. Il faut payer en argent ou en nature, pour les animaux, les objets divers, les tissus, le lin, le sel, l'huile de noix et d'olive, la morue salée, les sardines, les poissons frais mais aussi le fer, les sabots, la vaisselle de bois et de terre etc. Les Pins, propriétaires du château d'Aulagnères perçoivent aussi

des droits sur la communauté de Bellegarde. Dans chaque village, droits et redevances varient en fonction des époques, les communautés s'efforcent d'en racheter certains. En pays de Gaure, les droits de pêche, chasse et pigeonniers étaient libres. A Paulhac et Réjaumont, les habitants peuvent utiliser les ressources des forêts. La publication du texte complet de l'exposé dans le bulletin révélera au lecteur la richesse historique de ces documents et le travail d'exploitation qui en a été tiré.

Jacques Lapart
secrétaire de la Société Archéologique et Historique du Gers